

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 18 DECEMBRE 2018
à 18 H 00
A la Mairie de BESSEGES, Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES – MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MME Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI – MM Claude ROUX – Claude PIALAT- Jacques REBOUL- MMES Anne-Marie BENAVENT- Sylvie PESENTI- M Luc BOUTONNET- MME Christine ROUX- M Rodolph PELLIER- MME Jennifer COLLOT- M René SANSONETTI-

Etaient absents excusés : MMES Séraphine VOLPI- Christiane CADILHAC- M Christian MULA- MME Marine BRUNET- M Guy MALACHANE- MMES Micheline EVRARD- Delphine KAMLI-

Ont voté par procuration : MMES Séraphine VOLPI- Christiane CADILHAC- M Guy MALACHANE-

Madame Ghislaine MARC, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Christiane CADILHAC, Conseillère Municipale Déléguée, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Séraphine VOLPI, Conseillère Municipale pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur René SANSONETTI, Conseiller Municipal, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Guy MALACHANE, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Avant de soumettre au vote le procès verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, du 20 NOVEMBRE 2018, Monsieur le Maire explique qu'une coquille s'est glissée dans la rédaction de celui-ci sur la question « Délibération relative au déploiement individuel des compteurs communicants LINKY sur le territoire communal ».

Il fallait écrire « A l'unanimité des membres présents, *le Conseil Municipal demande à la société ENEDIS* » et non pas « A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de... ».

Le conseil Municipal prend acte du rectificatif.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 NOVEMBRE 2018.

2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION INVESTISSEMENT– BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre deux décisions modificatives afin d'intégrer la somme correspondant au produit de la vente de l'épareuse à Monsieur Daniel RUEZ et de prendre en compte le mémoire d'honoraire du bureau d'architecture ayant réalisé le dossier d'esquisse du Centre Culture et Loisirs François MITTERRAND.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées.

3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT - BUDGET VACANCEZE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative afin de prendre en compte le paiement d'une indemnité de licenciement pour inaptitude non professionnelle et d'une indemnité de préavis au profit de deux agents qui ont quitté le centre de vacances « Vacancèze ».

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2019

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 22 000 euros pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2019.

5°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU CASTELLAS

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association sportive du collège du CASTELLAS une subvention d'un montant de 150 euros pour le financement des maillots de ladite association.

6°) REAMENAGEMENT DE LA DETTE SEMIGA – SOLLICITATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la loi ELAN, la SEMIGA procède actuellement au réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Commune pour plusieurs lignes de prêts, sachant que le réaménagement dont il s'agit n'occasionne pas de modification sur l'encours global.

7°) PROJET INTERGENERATIONNEL CLASSE DISPOSITIF DES MOINS DE 3 ANS ECOLE MATERNELLE HECTOR MALOT – EHPAD ALFRED SILHOL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le principe de projet intergénérationnel entre l'EHPAD ALFRED SILHOL, l'Association des Parents d'élèves « Les Pitchounets » ainsi que la Mairie de BESSEGES, visant à créer des liens entre le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans et les résidents de l'EHPAD au travers du partage des repas de midi.

8°) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le nouveau règlement du restaurant scolaire municipal, tel qui lui est proposé et précise son entrée en vigueur au 7 JANVIER 2019.

9°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES – AVIS SUR LE PERIMETRE CONCERNE ET LES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par une délibération en date du 28 septembre 2018, le conseil municipal de ROBIAC ROCHESSADOULE a proposé de considérer le périmètre du nouveau SIVU des ruisseaux couverts pour l'activité minière en Cévennes aux communes dont les organes délibérants s'étaient préalablement prononcés favorablement à sa création.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable au futur périmètre du futur SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'Activité Minière en Cévennes, tel que définit par Monsieur le Préfet du Gard, en application de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les statuts du futur SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'Activité Minière en Cévennes, tels qui lui sont proposés.

10°) SIVU DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Monsieur Serge GRANGEON, délégué titulaire, et Mademoiselle Marie-Hélène MALBOS, déléguée suppléante, pour représenter la commune de

BESSEGES au sein du SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'Activité Minière en Cévennes.

11°) ACCEPTATION D'UN LEGS SANS CHARGE NI CONDITION – MANUSCRITS COMPAGNIE HOUILLERE DE BESSEGES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur MOLLE, Adjoint à la Culture, a été sollicité par Monsieur Jean-Pierre STERN qui souhaiterait léguer à la commune de BESSEGES des manuscrits ayant appartenu à Monsieur CHALMETON, Directeur de la Compagnie Houillère de BESSEGES.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le legs de Monsieur Jean- Pierre STERN considérant l'intérêt de ce legs pour la commune, eu égard au passé minier de la cité.

12°) CALCUL DE CREDIT GLOBAL A INSCRIRE AU BUDGET 2019

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le principe du versement des différentes primes et indemnités proposées.

13°) QUESTIONS DIVERSES

A. VŒU PORTANT SUR LES REVENDICATIONS SOCIALES ET LE MOUVEMENT DIT DES « GILETS JAUNES »

Monsieur le Maire fait part d'un courrier des « Gilets Jaunes du Gard » reçu en mairie dernièrement et appelant au soutien de la Municipalité dans leurs revendications.

Monsieur le Maire donne lecture de leurs revendications.

Les « Gilets Jaunes » considèrent que les dernières annonces du gouvernement sont loin de répondre aux attentes de la population dans la mesure où il n'ait fait état d'aucune revalorisation du pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des précaires. Egalement, n'ont pas été évoquées les questions du rétablissement de l'ISF et de la bataille contre la fraude fiscale.

Considérant l'ampleur du mouvement qui se développe depuis plusieurs semaines dans notre pays, la poursuite du débat sur la Loi de Finances 2019 à l'Assemblée Nationale, et l'urgence des réponses à apporter pour satisfaire les besoins en matière sociale des concitoyennes et concitoyens, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande de prendre en compte les revendications des « Gilets Jaunes »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES